

L'ergothérapie en pédiatrie

Indications pour une orientation vers l'ergothérapie

Les enfants et les adolescent-e-s sont orienté-e-s vers l'ergothérapie quand ils sont limité-e-s dans leur capacité d'action à cause d'une maladie, d'un accident ou d'un handicap. Ils ne réussissent pas à accomplir, ou pas de manière satisfaisante, des activités importantes de la vie courante telles que l'autonomie dans les besoins et intérêts personnels, l'intégration à l'école ou la participation active à la vie sociale. L'ergothérapie engage des mesures ciblées fondées sur les données probantes pour réduire les limitations.

Raisons des difficultés rencontrées dans les activités :

- anomalies ou retard dans le développement de la motricité globale et/ou fine
- troubles de la perception sensorielle, p. ex. perception corporelle, orientation dans l'espace, peur des portiques de jeux instables ou des éléments en hauteur, troubles de la perception et de la fonction visuelles et/ou auditives
- difficultés liées à l'attention ou à la mémoire de travail
- problèmes au niveau de la planification et de l'exécution des actions
- anomalies comportementales et/ou troubles de l'activité (angoisse, agressivité, hyperactivité ou hypoactivité)

Maladies qui entraînent une orientation vers l'ergothérapie :

Séquelles d'un accident ou conséquences d'une maladie :

- suivi après traumatisme crânio-cérébral, blessure à la main, brûlure, amputation
- maladies musculaires évolutives
- polyarthrite juvénile
- handicaps sensoriels isolés
- suivi après une méningite

Diagnosics psychiques :

- Troubles du Spectre Autistique TSA
- TDA / SPO (syndrome psycho-organique)
- difficultés dans le comportement social
- troubles de l'équilibre émotionnel et troubles sensoriels
- troubles d'anxiété généralisée, troubles obsessionnels-compulsifs
- dépressions

Retard du développement avec troubles sensorimoteurs :

- troubles sensorimoteurs du développement du nourrisson et du jeune enfant
- trouble développemental de la coordination (TDC dans DSM-V)
- troubles de la motricité fine

Pathologies périnatales :

- Paralyse Cérébrale, handicap moteur cérébral dans le sens de : hémiplégie, diplégie, tétraplégie, ataxie ou athétose
- myéломéningocèle
- polyhandicap
- handicaps mentaux, trisomie 21

Cette liste n'est pas exhaustive.